



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE LEOGNAN

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 7 juillet 2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

M. BARBAN – Mme FOURNIER - M. DANGLADE – Mme EYL - M. GARCIA - Mme LABASTHE – M. RICCO - Mme PREVOTEAU – M. MOUCLIER – Mme VABRE - M. POINTET – Mme HERPE – M. CABROL - M. MARTINET - Mme RIGAUT – Mme VIGUIER - M. ARROSERES – Mme JOUBERT.

Présents et représentés : 28

Quorum : 11

Procurations : Mme PERPIGNAA-GOULARD à Mme HERPE – M. FATH à Mme FOURNIER - Mme BONNETOT à M. RICCO – Mme ITHURRIA à M. BARBAN – M. EVENE à Mme LABASTHE – Mme LASSERE RAVET à M. DANGLADE - M. TISSERAND à Mme EYL – Mme FAUGERE à Mme PREVOTEAU - Mme OURMIERES à Mme VIGUIER - M. GUINOT à Mme VIGUIER.

Absents : M. AULANIER - M. GILLET - Mme PIET - M. HOORELBECK FAGES – Mme PLANTADE

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 juin 2022
Secrétaire de séance : Mme Colette RIGAUT

2022/57

Objet : implantation d'une antenne-relais sur le territoire communal – signature d'une convention d'occupation privative du domaine public avec la société FREE MOBILE

La société FREE MOBILE a sollicité la commune de Léognan car elle souhaite disposer d'un droit d'occupation sur un emplacement destiné à l'exploitation d'équipements techniques dédiés à des services de communication.

L'emplacement concerné se trouve au stade du Bourg, pour une surface d'environ 100 m² (références cadastrales AA 18 A).

La convention proposée est établie sur 12 ans, prorogables par périodes identiques.

Elle donne lieu au versement d'une redevance annuelle de 10 000€ au profit de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme réunie en date du 21 juin 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement Transition Ecologique en date du 29 juin 2022,



Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302383-20220707-2022_57-DE

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement
à l'unanimité pour :**

-Autoriser M. le Maire à signer convention d'occupation privative du domaine public avec la société FREE MOBILE telle que proposée en annexe de la présente délibération,

-Autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,

Fait à Léognan, le **07 JUIL. 2022**

Le Maire,



Laurent BARBAN